

NOUS SOMMES PRÉSENTS POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS

AU CENTRE JEUNESSE



J'AI LE DROIT

d'être informé de la Loi sur la protection de la jeunesse.

En tant que parent d'une adolescente qui a reçu des services du Centre jeunesse de la Montérégie, j'ai eu le droit à des services individualisés, adaptés à nos besoins et notre situation familiale.

- Marie

UN COMITÉ DES USAGERS POUR UNE CLIENTÈLE SPÉCIFIQUE : LA JEUNESSE

DÉFINITION DU COMITÉ

Le comité des usagers d'un centre jeunesse est un regroupement de parents et de jeunes qui sont ou ont été usagers de ce centre et qui souhaitent améliorer les services offerts. Le comité des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie s'adresse à l'ensemble des usagers pour la région de la Montérégie recevant des services sous la Loi sur la protection de la jeunesse ou la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

LE COMITÉ DES USAGERS VOUS OFFRE

- Un service d'écoute et de soutien visant à trouver des pistes de solutions si vous êtes insatisfaits des services reçus.
- De vous orienter ou vous référer vers des organismes ou services dont vous pourriez avoir besoin.

VOUS ÊTES UN USAGER DU CENTRE JEUNESSE SI :

- La situation de votre enfant a été signalée à la protection de la jeunesse.
- Vous êtes le parent biologique (ou la personne responsable) de l'enfant dont la situation a été signalée à la protection de la jeunesse.
- Vous êtes un enfant ou un adolescent en réadaptation dans l'un des quatre campus qui offre la réadaptation à l'interne dans la région.
- Vous êtes un enfant ou un adolescent en famille d'accueil, en foyer de groupe.
- Vous êtes un enfant ou un adolescent recevant des services du centre jeunesse.

COORDONNÉES

Comité des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie
575, rue Adoncour, Longueuil (QC), J4G 2M6
Téléphone : 450 679-5433

N'hésitez pas à contacter le comité des usagers du Centre jeunesse si vous avez des questions sur vos droits, vos responsabilités, ou sur votre situation concernant votre suivi avec la DPJ.



...forte de sa communauté...

Êtes-vous confronté à un conflit?

Il est possible de rencontrer des difficultés relationnelles avec des personnes de son entourage lors de certains désagréments vécus. Il suffit, par exemple, de penser à l'entretien d'une haie de cèdres, du bruit émanant de certaines activités...

En ce qui concerne les rapports de voisinage, il est utile de préserver des relations harmonieuses. En facilitant le dialogue, la médiation citoyenne peut être un moyen intéressant à considérer afin de tenter de régler un conflit et de préserver des liens de voisinage respectueux.

Au-delà des conflits de voisinage, d'autres types de situations peuvent être recevables dans le cadre du service de médiation citoyenne du Haut-Richelieu comme les conflits interpersonnels présents dans des relations de travail, familiales* ou sociales. Dans tous les cas, participer à une médiation implique que les personnes soient volontaires à participer au processus.

En contactant le service de médiation citoyenne du Haut-Richelieu, les citoyens confrontés à une situation conflictuelle peuvent s'informer sur la possibilité de bénéficier, gratuitement, de l'accompagnement d'un médiateur bénévole dans le cadre d'un processus de médiation.

Le médiateur reste neutre et impartial afin que les parties puissent trouver leurs propres solutions à leur situation. Le

processus de médiation est confidentiel et permet aux parties de convenir d'une entente.

Tous ceux et celles désirant contacter le service de médiation citoyenne sont les bienvenus afin de discuter avec un membre de l'équipe de Justice alternative du Haut-Richelieu.

* Il est possible d'être orienté vers d'autres ressources appropriées lorsque la situation n'est pas recevable comme celles relevant de la médiation en droit familial en ce qui a trait à la garde partagée et la pension alimentaire, car ce sont des actes réservés.



450-347-1799
direction@jahr.ca

